



## Les bons conseils les bons gestes

- ▶ Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié.
- ▶ Ne bouchez pas les orifices de ventilation, même par temps froid.
- ▶ Veillez à ce que le conduit de fumée soit en bon état et régulièrement ramoné.
- ▶ N'utilisez les appareils mobiles de chauffage d'appoint que par intermittence et exclusivement dans des locaux ventilés.
- ▶ Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants, avec le four de la cuisinière ou avec votre barbecue.
- ▶ Ne faites jamais fonctionner un moteur dans un lieu clos (véhicule, groupe électrogène, matériel de bricolage...).



## En cas de doute

Consultez votre médecin et demandez une analyse sanguine.

Faites vérifier périodiquement votre installation par un professionnel.



## Que faire en cas d'intoxication?

- ▶ Aérez immédiatement les lieux en ouvrant les portes et fenêtres.
- ▶ Quittez les lieux.
- ▶ Appelez les pompiers (18) ou le Samu (15).
- ▶ Ne réintégrez les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

## Informations

### DDASS Service santé Environnement

04 93 72 28 63/74

### Services Communaux Hygiène et Santé

Antibes 04 92 90 67 40

Cannes 04 97 06 49 20

Grasse 04 97 05 52 40

Menton 04 92 41 76 04

Nice 04 97 13 28 38

### Centre Régional de Toxico Vigilance

Marseille 04 91 75 25 25



Suivons  
Cap'tain Oxygène  
pour prévenir le danger.





## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

C'est un gaz qui résulte d'une combustion incomplète.

**On l'appelle aussi CO.**

C'est un gaz toxique pour l'homme, capable d'entraîner des **intoxications mortelles**.

Rien n'avertit de sa présence sournoise:

- ▶ il ne se voit pas
- ▶ il ne sent rien
- ▶ il envahit tout l'espace disponible



## Les signes d'intoxication



Fatigue



Engourdissement



Maux de tête, nausées, vomissements



Perte de connaissance



## D'où proviennent les intoxications?

